



COMMUNIQUE

(17 avril 2020)

Championnats

Faisant suite à la réunion du Comité Exécutif de la F.F.F. s'étant tenue le 16 avril 2020, le District de Provence de Football est en mesure d'officialiser à l'ensemble de ses clubs l'arrêt définitif de ses championnats pour la saison 2019/2020.

En effet, suite aux dernières annonces du Président de la République visant à prolonger le confinement au moins jusqu'au 11 mai prochain, le Comité Exécutif de la F.F.F. a pris la décision de mettre un terme aux compétitions amateurs de Ligues, de Districts, des Championnats Nationaux de Jeunes (féminins et masculins), des Championnats Nationaux Futsal, du National 3, du National 2 et de la D2 féminine.

Soucieux de ne pas faire peser plus longtemps d'incertitude sur les clubs concernés, le Comité Exécutif de la F.F.F. a précisé les conséquences sportives qu'il convient de tirer de cette décision. Une solution harmonisée sur l'ensemble du territoire a ainsi été conçue, conciliant exigence sportive, adaptation au contexte, reconnaissance des efforts accomplis par les clubs et cohérence avec les règlements en vigueur.

Ainsi, pour les compétitions des Ligues et Districts, au sein desquelles la plus grande diversité de règlements prévaut, les décisions suivantes ont été prises :

- arrêt des compétitions à la date du 13 mars (date de suspension des compétitions) quel que soit le nombre de matchs joués ;
- fixation des classements selon le quotient nombre de points obtenus / nombre de matchs joués afin de neutraliser l'effet des matchs reportés ;
- départage des clubs à égalité en fonction du règlement de la compétition concernée. Si le règlement de la compétition est inopérant ou ne permet pas le départage, application de critères fixés par la Fédération ;
- limitation du nombre de descentes à une par poule, en cohérence avec la disposition réglementaire prévoyant l'impossibilité de repêchage du dernier quelles que soient les circonstances ;
- fixation du nombre de montées en fonction des règlements prévalant pour la compétition concernée ;



- le dimensionnement des poules sera limité à 14 équipes au maximum.

Le Bureau Exécutif annonce ainsi que la Commission des Compétitions va se mettre en ordre de marche sur la base des décisions arrêtées par la F.F.F.

Bien évidemment, et cela afin de ne pas fausser nos classements, il convient de statuer sur les dossiers en instance auprès de nos diverses Commissions.

Pour se faire, en raison du prolongement du confinement, les Commissions de céans prendront attache auprès des clubs et des officiels concernés afin de les entendre par visioconférence, dans le respect du débat contradictoire.

Les modalités de connexion seront expliquées sur les convocations en plus des traditionnelles informations y figurant.

De plus, afin d'envisager tous les cas de figure et les incidences de ces décisions sur la saison 2020/2021, les Présidents de Districts et le Bureau Exécutif de la Ligue Méditerranée se réuniront dès lundi 20 avril pour élaborer tous les scénarios possibles et proposer aux clubs une organisation des compétitions préservant l'intérêt sportif.

Le Comité de Direction Plénier de la Ligue Méditerranée, qui se réunira le lendemain par visioconférence, arrêtera un projet qui sera ensuite soumis à la consultation des clubs.

Assemblées Générales

Dans notre dernier communiqué, nous vous présentions le nouveau calendrier statutaire et électoral établi par le Comité Exécutif de la F.F.F. et le Bureau Exécutif de la L.F.A.

Comme nous vous l'avions annoncé, et cela dans le respect de ce nouveau calendrier, le District de Provence de Football s'était engagé à organiser son Assemblée Générale électorale courant septembre 2020.

Suite à la réunion du Bureau Exécutif de ce jour, nous sommes en mesure de vous indiquer que notre Assemblée Générale électorale aura lieu le samedi 12 septembre 2020 à 9h au siège du District de Provence de Football.

De plus, nous vous informons que l'Assemblée Générale d'été, prévue le 13 juin 2020, a été annulée.



Divers

Enfin, nous vous informons également, suite aux décisions du Bureau Exécutif de la L.F.A., que la Journée Nationale des Débutants, l'opération Mesdames Franchissez la Barrière et la Semaine du Football Féminin sont annulés pour cette saison 2019/2020.

De même, en ce qui concerne la campagne de labellisation des clubs, le Bureau Exécutif de la L.F.A. a validé la proposition de la D.T.N. visant à geler l'attribution du Label Jeunes F.F.F. cette saison et de reporter la campagne de labellisation à la saison prochaine (uniquement pour les clubs ayant candidaté avant le 31 mars 2020).

Le nouveau calendrier prévoit donc le report des demandes de renouvellement prévues la saison prochaine à la saison 2021/2022, afin d'éviter un engorgement des candidatures la saison prochaine (une décision sera prise ultérieurement pour le Label Jeunes Futsal et le Label Ecole Féminine de Football).

Nous continuons à rester à votre disposition durant cette période de confinement pour tout accompagnement ou information.

Poursuivons toutes et tous nos efforts afin de prendre soin de nous et de nos proches, et ainsi remporter cette victoire contre le Covid-19.

Le Bureau Exécutif